

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°1

INTITULE DU PROJET:

ELABORATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE METZ METROPOLE

MAITRISE D'OUVRAGE :

METZ METROPOLE DEVELOPPEMENT

DESCRIPTION DU PROJET :

Les récentes annonces de restructurations sur l'agglomération messine (Altadis, armées) et leurs conséquences négatives sur l'emploi et les ressources de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole soulignent la vulnérabilité de l'économie locale dans un environnement mouvant. Toutefois, le territoire dispose de nombreux atouts qu'il convient de valoriser pour assurer son développement (densité et dynamique du tissu économique, grands projets d'aménagement, ouverture prochaine du Centre Pompidou Metz,...). C'est pourquoi, compte tenu du contexte économique actuel (global et local) et des enjeux qui se dessinent pour le développement de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole souhaite élaborer son futur schéma de développement économique. Les élus de Metz Métropole ont confié à l'agence Metz Métropole Développement le pilotage de ce projet.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Ce schéma de développement économique permettra à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole de formaliser sa politique et ses objectifs à court, moyen et long terme.

Il sera un véritable outil de cadrage stratégique définissant la politique à mener à horizon 10/15 ans. Le principal objectif de cet outil sera d'assurer l'augmentation de la valeur ajoutée produite sur le territoire, une répartition équilibrée des emplois et la préservation de l'environnement.

LIEU DE REALISATION :

Cette étude sera réalisée sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TTC) :

DEPENSES TTC		RECETTES		Montant	%
Postes			Mesures		
Etudes Phase 1	71 162 €	Europe			
Etudes Phase 2	68 890 €	Etat			
			Crédits CRSD	70 000 €	50 %
			FNADT	42 000 €	30%
		Région			
		Département			
		Autres			
		Autofinancement		28 000 €	20 %
Total	140 000 €	Total		140 000 €	100 %

IMPACTS ATTENDUS :

- sur l'emploi et sur la formation :

Le développement de l'attractivité économique de l'agglomération messine impactera directement et indirectement l'emploi et la formation sur le territoire et ce dans différents domaines (services, industries, artisanat, commerce).

- sur l'environnement :

Les zones d'activités économiques qui seront promues dans ces campagnes de communication prennent toutes en compte les normes HQE dans leur aménagement. La dimension environnementale sera donc également promue.

- sur l'égalité des chances hommes/femmes :

Le développement économique de l'agglomération favorisé par cette communication veillera autant que faire se peut à l'égalité des chances hommes/femmes.

- sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :

L'économie de l'innovation sera un axe de communication afin d'encourager l'implantation d'entreprises innovantes dans des filières ciblées. Parmi ces filières figurent les NTIC et leur utilisation au sein des entreprises.

CALENDRIER :

1^{ère} phase : élaboration du schéma de développement économique de l'agglomération messine

Cette démarche s'organise en 2 grandes parties et se décompose en 4 temps :

1^{ère} partie : de l'état des lieux au diagnostic

- *temps 1, état des lieux* : il permettra de disposer d'une connaissance fine du tissu économique de l'agglomération par grands axes.

- *temps 2, diagnostic* : il permettra d'identifier les forces et faiblesses du territoire, les opportunités et menaces, par l'analyse et le traitement des informations capitalisées.

2^{ème} partie : de la stratégie au programme d'action

- temps 3 : différents scénarii de développement possibles seront présentés aux élus afin qu'ils puissent choisir quel sera celui le plus adapté aux contraintes, enjeux, potentialités de développement et orientations envisagées.

- temps 4 : formalisation d'un plan d'action global de développement économique comprenant par axe stratégique les actions à réaliser à court, moyen et long terme et présentant le coût de chaque opération ainsi que les principaux indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action.

2^{ème} phase : elle consistera en plusieurs études spécifiques, réalisées par des cabinets spécialisés, dont le nombre et les thèmes seront déterminés lors de la 1^{ère} phase dès le temps 2. Ces études pourront porter par exemple sur l'opportunité de création et de structuration d'une filière éco construction sur l'agglomération,...

- Commencement d'exécution : mai 2009

- Fin d'exécution prévue : avril 2010

1^{ère} phase : de mai 2009 à novembre 2009 :

- temps 1 : de mai à juin
- temps 2 : de juin à début juillet
- temps 3 : de septembre à octobre
- temps 4 : d'octobre à novembre

2^{ème} phase : de juin 2009 à avril 2010

SUIVI-EVALUATION :

- Evaluation/indicateurs (liste non exhaustive) :

- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'entreprises nouvellement implantées / Nombre d'entreprises créées
- Nombre d'entreprises créées dans les secteurs innovants
- Nombre d'étudiants dont étudiants étrangers
- Nombre de brevets déposés
- Nombre d'entrées au Centre Pompidou Metz
- Nombre de nuitées
- Nombre d'enseignes commerciales nouvellement implantées

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE****FICHE-ACTION N°2****INTITULE DU PROJET:**

COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE

MAITRISE D'OUVRAGE :

METZ METROPOLE DEVELOPPEMENT

DESCRIPTION DU PROJET :

Les récentes annonces de restructurations sur l'agglomération messine (Altadis, armées) et leurs conséquences négatives sur l'emploi et les ressources de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole soulignent la vulnérabilité de l'économie locale dans un environnement mouvant. Toutefois la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'apprête à lancer de nombreux projets structurants qu'il convient de valoriser pour assurer son développement économique.

Ainsi, l'ouverture du Centre Pompidou-Metz prévue en 2010 constituera un événement culturel et touristique international. Cette ouverture sera une opportunité unique de communiquer également plus spécifiquement sur les atouts et projets économiques du territoire, tels que la création et l'aménagement des nouvelles zones d'activités (Mercy, Lauvallières, le Parc du Technopôle, Amphithéâtre), afin de favoriser leur commercialisation auprès d'acteurs ciblés (investisseurs, entreprises, ...).

En lien avec les structures compétentes (Office de Tourisme, Association de Préfiguration du Centre Pompidou-Metz, Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Ville de Metz, structures dédiées à la prospection exogène,...), l'Agence Metz Métropole Développement pilotera ce projet.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Cette campagne de promotion/communication aura pour principal objectif de développer l'attractivité économique de l'agglomération messine à différentes échelles (nationale et internationale).

La stratégie de communication consistera à utiliser le message fort que constitue l'ouverture du Centre Pompidou-Metz pour communiquer sur l'environnement économique du territoire.

Cette campagne s'appuiera sur une analyse fine de l'image de l'agglomération messine (réalisée par l'Association de Préfiguration du Centre Pompidou-Metz) ainsi que sur la base des axes stratégiques identifiés par le schéma de développement économique de l'agglomération (en cours de réalisation). Ainsi la communication ciblera des secteurs d'activités ainsi que les acteurs du monde économique en rapport, afin de les inciter à venir s'installer sur le territoire de Metz Métropole.

Les actions nationales et internationales de communication envisagées se déclineront à partir d'un plan média, sous forme de campagnes d'affichages, d'achats d'espaces publicitaires dans les aéroports des grandes capitales, d'opérations presse, d'organisation d'événementiels...

Le détail de ces actions sera déterminé par le plan media défini par la ou les agences prestataires retenues suite à la consultation qui sera lancée en octobre 2009.

LIEU DE REALISATION :

Cette campagne de communication sera réalisée à l'échelle nationale et internationale.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TTC) :

DEPENSES TTC		RECETTES		Montant	%
Postes			Mesures		
Plan media/opérations presse	600 000 €	Europe	FEDER Mesure A4.1	240 000 €	30 %
Evènementiels	200 000 €	Etat			
			Crédits CRSD	400 000 €	50 %
			Autres		
		Région			
		Département			
		Autres			
		Autofinancement		160 000 €	20 %
Total	800 000 €	Total		800 000 €	100 %

IMPACTS ATTENDUS :

- sur l'emploi et sur la formation :

Le développement de l'attractivité économique de l'agglomération messine impactera directement et indirectement l'emploi et la formation sur le territoire et ce dans différents domaines (services, industries, artisanat, commerce).

- sur l'environnement :

Les zones d'activités économiques qui seront promues dans ces campagnes de communication prennent toutes en compte les normes HQE dans leur aménagement. La dimension environnementale sera donc également promue.

- sur l'égalité des chances hommes/femmes :

Le développement économique de l'agglomération favorisé par cette communication veillera autant que faire se peut à l'égalité des chances hommes/femmes.

- sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :

L'économie de l'innovation sera un axe de communication afin d'encourager l'implantation d'entreprises innovantes dans des filières ciblées. Parmi ces filières figurent les NTIC et leur utilisation au sein des entreprises.

CALENDRIER :

- o Date prévisionnelle de début des actions : octobre 2009 (lancement de la consultation pour le choix d'un plan media)
- o Fin d'exécution prévue : octobre 2012 (avec un pic d'activités au printemps 2010, date de l'ouverture du Centre Pompidou-Metz)

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°3

INTITULE DU PROJET:

CENTRE DES CONGRES

MAITRISE D'OUVRAGE :

METZ METROPOLE

DESCRIPTION DU PROJET:

Adossé à la gare de Metz, face au parvis du Centre Pompidou-Metz, le projet de Centre des Congrès de Metz Métropole, par sa fonction, son rayonnement, doit participer à l'animation du nouveau Quartier de l'Amphithéâtre, et surtout être le lieu privilégié du tourisme d'affaires en accueillant principalement congrès, salons professionnels et séminaires.

Le projet s'appuie sur une programmation retenant deux éléments structurants forts :

- Un grand auditorium de 1 200 places pouvant accueillir de larges effectifs et permettant un effet d'entraînement et une capacité à dégager un résultat d'exploitation satisfaisant,
- Un espace d'exposition de 4 500 m² permettant d'offrir de larges emplacements aux professionnels accompagnant les salons, permettant ainsi d'en réduire les coûts.

L'ensemble du projet s'inscrit dans un programme évalué à 16 000 m² de surface de plancher (SHON).

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Renforcer la place de Metz Métropole dans le rang des destinations de tourisme d'affaires
- Tirer parti de la situation privilégiée de Metz Métropole au cœur d'une zone transfrontalière dynamique pour accueillir les salons professionnels
- Tirer parti des atouts culturels de l'agglomération, en matière d'art contemporain avec le Centre Pompidou-Metz, mais aussi de patrimoine architectural, pour favoriser l'organisation de colloques et congrès.

LIEU DE REALISATION :

Ville de Metz

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DEPENSES HT	RECETTES		Mesures	Montant	%
Postes					
		Europe*	Taux maximum possible : 35% de la dépense éligible		
Etudes, honoraires, assurances	9 400 000 €	Etat			
Construction	48 600 000 €		Crédits CRSD	5 000 000 €	
		Ville de Metz		5 000 000 €	
		Région*			
		Département*		5 000 000 €	
		CCI*		2 500 000 €	
		Metz Métropole		10 000 000 €	
		Produit de l'activité Autofinancement et Loyers*		30 500 000 €	
Total	58 000 000 €			58 000 000 €	

* A noter : Les dossiers de demandes de subvention n'ayant pas encore été déposés auprès de l'ensemble des cofinanceurs, et les assemblées régionales ou départementales ne s'étant encore prononcées, le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet d'ajustement en fonction des cofinancements obtenus par le porteur de projet, afin de respecter les taux maximum d'aides autorisés.

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°4

INTITULE DU PROJET:

AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES LIEE AU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL
DE METZ-THONVILLE SUR LE SITE DE MERCY

MAITRISE D'OUVRAGE :

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU SITE DE MERCY

DESCRIPTION DU PROJET :

Cette opération initiée par Metz Métropole a pour objectif d'accueillir un pôle santé majeur sur l'agglomération constitué par le nouvel hôpital du CHR de Metz-Thionville et une maternité.

Outre ces deux équipements, le pôle accueillera nombre d'établissements en lien avec la santé (maison médicalisée, hébergement des familles de patients, etc.) mais aussi de manière plus spécifique, dans le domaine du handicap et de la prothèse.

L'ensemble bénéficiera d'une desserte de premier ordre, avec le terminus du futur Transport en Commun en Site Propre de Metz Métropole.

Ce projet de grande envergure est mené par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre (CCVSP), du fait d'un périmètre d'opération s'étalant à la fois sur le ban d'Ars-Laquenexy et de Peltre.

Le projet global de cet équipement hospitalier représente à ce jour près de 140 000 m² de plancher.

Au regard de ce programme, le niveau d'équipement demandé revêt un dimensionnement exceptionnel et spécifique.

Une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) est en cours d'élaboration. Son objectif, outre le projet médical, est l'accueil d'activités et d'équipements d'accompagnement (santé) mais aussi d'un pôle activités tertiaires et de services.

Il est désormais nécessaire de réaliser les travaux d'équipements spécifiques, représentant un surcoût d'investissement, et nécessaires à l'accueil du nouvel hôpital de Metz sur le site de Mercy.

Ces travaux spécifiques concernent :

- la voirie primaire
- la voie de secours
- la voie de raccordement
- les réseaux.

La mise en service du futur hôpital est prévue pour 2012.

La zone d'accompagnement

La zone a été déclarée d'utilité publique (DUP) par arrêté préfectoral en date du 22 juin 2007. L'acquisition des terrains a été confiée à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), qui est propriétaire de la totalité des terrains depuis l'été 2008.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- accueillir dans les meilleures conditions ce nouvel équipement médical majeur
- permettre l'accueil d'activités et d'entreprises de services liées au secteur « santé »

LIEU DE REALISATION :

Communes d'Ars Laquenexy (Communauté d'Agglomération de Metz Métropole) et de Peltre (Communauté de Communes du Val Saint-Pierre)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DEPENSES HT		RECETTES		Montant	%
Postes			Mesures		
Etudes	833 299 €	Europe			
Travaux	4 166 497 €	Etat			
			Crédits CRSD	1 604 102 €	32%
		Région			
		Département	PADTM	463 000 €	9%
		Autres			
		Autofinancement		2 932 694 €	59%
Total	4 999 796 €	Total		4 999 796€	100 %

Le projet global d'aménagement de la zone a été chiffrée à près de 25 M. € HT (acquisitions, études, voiries primaires, secondaires, réseaux AEP, eaux pluviales, eaux usées, réseaux secs, honoraires, imprévus...).

Le Département de la Moselle intervient sur l'ensemble de l'opération au titre de la PADTM 2007-2008 à hauteur de 2 311 699 €, sur un montant subventionnable de 7 945 825 €. Le montant indiqué est une proratisation de la subvention sur un montant global d'opération chiffrée à 25 M.€.

Au titre du CRSD, seules la voirie primaire, les voiries d'accès et de secours et une partie des réseaux sont présentées.

A noter : Les dossiers de demandes de subvention n'ayant pas encore été déposés auprès de l'ensemble des cofinanceurs, notamment concernant les Fonds Européens sur le volet TIC du projet, le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet d'ajustement en fonction des cofinancements obtenus par le porteur de projet, afin de respecter les taux maximum d'aides autorisés.

IMPACTS ATTENDUS :

- sur l'emploi et sur la formation : stratégique pour l'agglomération messine, ce projet, de par son importance et son rayonnement, constituera un bassin d'emploi conséquent et permettra de proposer aux populations une offre hospitalière de qualité. A cet égard, l'opération globale d'aménagement revêt un caractère d'intérêt général certain en raison de son ampleur et de la qualité du site d'implantation.

CALENDRIER :

L'élaboration des dossiers de ZAC, confiés au bureau d'études EGIS AMENAGEMENT, est en cours depuis le printemps 2009. Une phase de concertation avec le grand public, et notamment avec les habitants du secteur, se déroulera en parallèle.

La commercialisation des terrains pourrait débuter courant été 2009. La voirie primaire devrait être terminée début 2010, les premiers permis de construire délivrés en 2010.

L'objectif est d'équiper et de commercialiser les terrains afin que les premières entreprises soient installées en 2012, au moment où l'hôpital ouvrira ses portes

SUIVI-EVALUATION :

Evaluation/indicateurs (liste non exhaustive) :

- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'entreprises nouvellement implantées/Nombre d'entreprises créés
- Nombre d'entreprises créées dans les secteurs « Santé »

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°5

INTITULE DU PROJET:

ACCESSIBILITE, VOIRIE ET RESEAUX DE LA ZAC DE BELLE FONTAINE

MAITRISE D'OUVRAGE :

METZ METROPOLE
Aménageur : SEBL

DESCRIPTION DU PROJET:

Le projet consiste à désenclaver la zone de Marly Belle Fontaine sur la RD5 à l'ouest par la création d'un nouvel accès, sous la forme d'un giratoire, et à procéder à une restructuration interne de la zone afin de compléter son aménagement et d'accueillir des activités commerciales et artisanales.

Le périmètre de la zone, d'une superficie totale de 46 ha, comprend 16 ha qu'il s'agit d'ouvrir à l'accueil d'activités par le biais de ces aménagements.

L'enjeu essentiel de ces travaux est le désenclavement du site.

Les travaux concernent :

- l'aménagement d'un giratoire d'entrée sur la RD5,
- l'aménagement de la voirie primaire structurante de la zone,
- la pose des réseaux.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Désenclaver la zone
- Relancer la dynamique commerciale de la zone
- Aménager des terrains destinés prioritairement aux activités artisanales
- Créer des emplois.

LIEU DE REALISATION :

Commune de Marly

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DEPENSES HT		RECETTES		Montant	%
Postes			Mesures		
		Europe			
Etudes et honoraires	340 000 €	Etat			
Travaux	3 400 000 €		Crédits CRSD	1 309 000 €	35 %
		Part MOA		2 431 000 €	65 %
Total	3 740 000 €	Total		3 740 000 €	

IMPACTS ATTENDUS :**Impact sur les sites militaires libérés :**

Une participation, au titre du CRSD, à l'aménagement de cette zone située au contact direct de la BA 128 constituerait un geste symbolique pour la population en matière de compensations liées aux restructurations.

CALENDRIER :

- o Commercialisation : 2010
- o Travaux : 2011

SUIVI-EVALUATION :

Evaluation/indicateurs (liste non exhaustive) :

- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'entreprises nouvellement implantées/Nombre d'entreprises créés

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE****FICHE-ACTION N°6 ET 7****INTITULE DU PROJET:**

Institut LAFAYETTE

SOUS-PROJET N°1 : PROJET IMMOBILIER**SOUS-PROJET N°2 : EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES****MAITRISE D'OUVRAGE :**

Metz Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage du sous-projet n°1.

Georgia Tech Lorraine assurera quant à elle la maîtrise d'ouvrage du sous-projet n°2.

Partenaires Associé(s) : UPVM, Institut Jean Lamour Nancy, CNRS, SUPELEC, ISEETECH, Conseil Général de la Moselle, Conseil Régional.**DESCRIPTION DU PROJET:**

Le CNRS et GTL ont créé une UMI (Unité Mixte Internationale), la première en France. A la suite de la création de ce laboratoire international, GTL envisage la création d'un institut à vocation technologique sur le technopôle de Metz.

L'Institut La Fayette a pour objectif de favoriser le développement d'un écosystème nécessaire à la création de nouvelles entreprises technologiques et au soutien d'entreprises innovantes dans le domaine des matériaux et composants optoélectroniques (nouveaux semi-conducteurs organiques ou inorganiques). Les domaines d'applications sont les nouvelles sources d'énergies (photovoltaïque, diodes, nouveaux éclairages), certaines technologies de la santé (laboratoire sur puce), ainsi que le développement de nouveaux capteurs pour l'analyse et la protection de l'environnement.

L'Institut La Fayette s'appuie sur l'expérience et la compétence de l'Université américaine Georgia Tech acquises, d'une part par le laboratoire Micro Electronic Research Center (composants en microélectronique) de niveau international et, d'autre part, depuis plus de vingt ans dans la valorisation et la commercialisation de technologies, en particulier dans le domaine de l'optoélectronique à base de nouveaux semi-conducteurs organiques et inorganiques.

Il s'agit d'une approche originale orientée vers l'industrie pour le développement de l'innovation.

Le projet Institut La Fayette répond à la demande des industriels qui ne trouvent pas dans les laboratoires français, malgré leur richesse exceptionnelle, ni les compétences, ni les disponibilités ni les moyens pour répondre à leurs besoins propres de développement de produits industrialisables de haute technologie.

La vocation de L'Institut La Fayette sera de proposer une offre de recherche et développement dédiée à l'industrie et sera organisée spécifiquement pour répondre à cette demande. Les partenaires potentiels de l'Institut Lafayette sont déjà nombreux : des industriels prestigieux (France Telecom, Solvay, STMicroelectronics, Siltronic, Thalès), des laboratoires reconnus (L'Unité Mixte Internationale UMI-GT-CNRS en partenariat avec l'Université Paul Verlaine de Metz et Supélec, ainsi que l'Institut Jean Lamour). L'Institut La Fayette s'inscrit dans un réseau d'excellence scientifique français (CNRS) et international du réseau mondial de Georgia Tech.

Le nouvel Institut qui est proposé va doter l'industrie, les laboratoires de recherche, et les investisseurs financiers d'un espace qui abritera des services indispensables pour le développement de l'innovation et produira des compétences directement utiles à l'entreprise. En particulier, l'Institut La Fayette fournira :

- Un service de nanofabrication de pointe pour l'industrie photonique et électronique à base de nouveaux semi-conducteurs organiques et inorganiques
- Un service de valorisation et de commercialisation de la recherche en partenariat avec l'Enterprise Innovation Institute de Georgia Tech.

C'est, pour Metz et pour la Lorraine, un pari nouveau pour favoriser le développement d'activités nouvelles et favoriser la compétitivité industrielle nationale dans l'électronique par une intensification des coopérations industrie/recherche dans le développement des nanomatériaux.

Ce projet, composante d'une stratégie globale structurant le contrat de site vise à satisfaire à deux objectifs premiers :

- investir davantage dans la connaissance et l'innovation ;
- libérer le potentiel des entreprises, en particulier des PME.

Un choix stratégique visant au renforcement des pôles de développement à vocation internationale, mais aussi tendant à s'appuyer sur des éléments stables pour orienter à long terme les comportements des acteurs socio-économiques.

Le Projet se décompose en deux sous-projets :

Sous-Projet n°1 : Reconversion de locaux existants en de locaux d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie sur le Technopôle de Metz comportant des locaux de formation, des laboratoires (salle blanche notamment) permettant la recherche et le transfert. La CA2M, maître d'ouvrage, sera propriétaire du site et le mettra à disposition des organismes de recherche et de transfert notamment GTL.

Sous-Projet n°2 : acquisition d'équipements scientifiques destinés à la recherche et à la recherche applicative dans le domaine des nanomatériaux pour l'optoélectronique, équipement de salle blanche et de fabrication des matériaux.

LIEU DE REALISATION :

L'opération immobilière se réalisera en continuité du bâtiment actuel de Georgia Tech, sur le site du Technopôle de Metz.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL* :

Sous-Projet n°1 : **7 M€ coût subventionnable 5 M€**

Maître d'ouvrage : Metz Métropole

Plan de financement prévisionnel* :

Coût HT	Eligible CRSD	Montant CRSD	Taux CRSD	Taux global	Europe	Etat (FNADT)	CRL	CG57	Metz Métropole
7 M€	5 M€	2 M€	40%	80%	1 M€	A définir	0,5 M€	2 M€	1,5 M€

Sous-Projet n°2 : **7,3 M€**

Maître d'ouvrage : projet de SEM avec participation Georgia Tech

Plan de financement prévisionnel* :

Coût HT	Eligible CRSD	Montant CRSD	Taux CRSD	Taux global	Europe	Etat	CRL	CG57	GTL
7,3 M€	7,3 M€	1,5 M€	21%	80%	3,2 M€	0 €	A définir	A définir	2.6 M€

** A noter : Les dossiers de demandes de subvention n'ayant pas encore été déposés auprès de l'ensemble des cofinanceurs, et les assemblées régionales ou départementales ne s'étant encore prononcées, le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet d'ajustement en fonction des cofinancements obtenus par le porteur de projet, afin de respecter les taux maximum d'aides autorisés.*

ETAT D'AVANCEMENT :

Etude de faisabilité par le Cabinet NODAL financée à hauteur de 38 400 € par le CR Lorraine. Les conclusions de cette étude montrent la faisabilité de l'opération et sa complémentarité et non concurrence au projet Jean Lamour.

Une étude complémentaire destinée à définir le modèle économique et le montage juridique est en cours depuis mars 2010 et devrait rendre ses conclusions prochainement.

Elle a permis de recueillir les attentes des différents acteurs autour de cette plateforme : densification de la recherche régionale en optoélectronique, création d'une nouvelle filière de pointe en Lorraine, attractivité du territoire, création d'un écosystème travaillant en réseau, renforcement du pôle Matérialia et de l'institut Jean Lamour.

OBSERVATIONS :

Cette initiative doit contribuer à consolider le positionnement de la Lorraine dans le **domaine du pôle de compétitivité MATERIALIA** (matériaux Innovants et Produits Intelligents).

Le projet, porté par le pôle de compétitivité MATERIALIA, devrait répondre à l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Industrie et la caisse des dépôts, dont la date de clôture était fixée au 18 juin 2010.

Dans la perspective de la construction de l'Université Lorraine et afin d'identifier une partie de la thématique nano-matériaux sur Metz, ce projet initial doit être conçu sur la base d'un partenariat et d'une complémentarité renforcée entre l'UPVM, l'Institut Jean Lamour et GTL. Une des thématiques intéressantes à étudier dans cette complémentarité peut résider dans la recherche sur la thématique "nanomatériaux et impact environnemental" associant chimistes et sciences de l'environnement.

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°8

INTITULE DU PROJET:

DEVELOPPEMENT DES SITES PORTUAIRES DE LA MOSELLE – PLATEFORME MULTIMODALE SUR LE PORT DE METZ-LA
MAXE, POINT NODAL DE TRAFIC DE CONTENEURS – TRANCHE FONCTIONNELLE 1 / PHASE 1

MAITRISE D'OUVRAGE :

Voies Navigables de France
Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle
Metz Métropole
Ville de Metz

DESCRIPTION DU PROJET:

L'étude de faisabilité d'une plateforme trimodale (fer/eau/route) en Lorraine a démontré l'intérêt d'un engagement des acteurs institutionnels locaux autour d'un Grand projet, coordonné et mené en partenariat, de développement des sites portuaires mosellans.

A ce titre, le port de Metz, actuellement le 1er port céréalier d'Europe, souhaite s'appuyer sur la dynamique d'expansion du transport fluvial pour développer ses activités. En effet, on observe ces dernières années le développement de « ports secs » au sein de l'hinterland des grands ports maritimes arrivés à saturation (Anvers ou Rotterdam notamment). Aujourd'hui ce sont ces ports secs qui arrivent eux mêmes à saturation et cherchent des relais extérieurs (des sites comme Athus en Belgique).

La tranche fonctionnelle 1 / phase 1 prévoit l'implantation d'un point nodal de conteneurs sur la Presqu'île du Nouveau port de Metz, d'une capacité de l'ordre de 45 000 à 60 000 EVP. Pour cela, il est prévu l'aménagement d'un quai, d'un terre plein de 3,5 hectares d'accès routiers, de voies ferrées, de bâtiments de contrôle et d'accès et de parkings. Il est souhaité que les infrastructures (le quai et le terre plein notamment) soient évolutives et conçues pour accueillir un trafic plus conséquent à moyen et long terme et notamment l'accueil de nouveaux équipements (portiques...).

Des études d'aménagement global du port et de dessertes routières sont aussi prévues.

La présence d'une plateforme de 5000 m2, de voies ferrées, d'accès routiers et de 180 m. de quai, permet le démarrage immédiat des activités.

D'autre part, le site dispose d'un environnement de qualité, sans pollution pour permettre un transport des céréales sans contamination extérieure.

Dans les phases ultérieures, il est envisagé l'implantation d'équipements supplémentaires et d'activités connexes (des services logistiques notamment) qui permettraient de faire bénéficier l'agglomération des retombées économiques et de la valeur ajoutée maximale due à leur déploiement sur les terrains situés au Nord sur la commune de La Maxe.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Les principaux objectifs du projet d'extension du Nouveau Port de Metz sont de deux ordres. Il s'agit d'abord **d'adapter et de moderniser l'infrastructure portuaire actuelle**. En effet, afin de conforter sa position de leader européen dans le transport de céréales, le Nouveau Port de Metz doit s'adapter aux évolutions du marché, ce qui implique notamment la généralisation du transport par conteneurs.

Enfin la création du point nodal de conteneurs permettra de développer et de diversifier le trafic par captage de nouveaux marchés tout en offrant une alternative aux flux actuellement orientés « tout route ». Il existe déjà un trafic important à l'export (céréalier principalement), qui pourrait se développer si le Nouveau Port de Metz affirme sa fonction de « rabattement » des marchandises du Sud et de l'Est de la Lorraine au Nord de la Bourgogne.

De plus, la position du Nouveau Port de Metz se verrait encore renforcée par le projet de liaison fluviale Saône-Moselle et par l'affirmation de sa position de relais pour les grands ports maritimes saturés, tels que Rotterdam ou Anvers.

Afin de démarrer les activités portuaires un opérateur privé d'envergure mondiale pourra être sélectionné pour bénéficier de ses connaissances des marchés et de sa clientèle et ainsi développer rapidement le trafic.

LIEU DE REALISATION :

Metz-La Maxe

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (PHASE 1):

DEPENSESTTC		RECETTES		Montant	%
Postes			Mesures		
		Europe		1 000 000 €	
		Etat		3 300 000 €	
Etudes, Travaux	17 000 000€		Crédits CRSD	3 400 000 €	7,4%
		Région		3 800 000 €	
		Département		500 000 €	
		CCI		4 000 000 €	
		Ville de Metz		500 000 €	
		CAMM		500 000 €	
		Part MOA			
Total	17000000€	Total		17000000€	

A noter : La complexité de cette opération conduit à présenter un plan de financement estimatif à partir des propositions faites à l'ensemble des cofinanceurs lors d'une réunion en Préfecture de Région le 09 juin 2010. Ce plan de financement reprend notamment les clés de financement établies pour le CPER 2007-2013 entre assemblées régionale et départementales. Les cofinanceurs ne s'étant encore prononcés, le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet d'ajustement en fonction des cofinancements obtenus par le porteur de projet et afin de respecter les taux maximum d'aides autorisés.

IMPACTS ATTENDUS :

Impact sur l'emploi :

La position de carrefour du Nouveau Port de Metz en fait un espace privilégié de développement économique, le projet d'extension est ainsi conçu comme un levier de développement pour les zones d'activités alentours existantes et futures.

D'autre part, les impacts en termes d'emplois seront d'ordre divers. Il s'agit de prendre en compte les emplois directs créés par l'infrastructure en elle-même (manutention, gestion du point nodal notamment), et il faut aussi prendre en compte la création d'emplois induits par le trafic créé, en lien avec l'amélioration de l'accessibilité fluviale. Au total, on peut prendre l'hypothèse de la création d'une trentaine d'emplois sur le site.

De plus, le développement dans les phases ultérieures d'activités et de services logistiques portuaires pourrait créer de l'ordre d'une cinquantaine d'emplois à l'hectare (moyenne constatée sur ce type de zones en France et en Europe).

CALENDRIER :

- Date prévisionnelle de début des études : 2009
- Date prévisionnelle de début d'exécution des travaux : 2011
- Fin d'exécution prévue : 2013

SUIVI-EVALUATION : (liste non exhaustive)

- Nombre d'emplois créés

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°9

INTITULE DU PROJET:

AUGNY : REHABILITATION DE L'ESPACE MAZENOD
EN MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE GEREE PAR L'ASSOCIATION HANDAS

MAITRISE D'OUVRAGE :

Commune d'AUGNY

DESCRIPTION DU PROJET:

Réhabiliter un bâtiment (ancien collège privé) acquis par la commune en 2005 pour accueillir une structure d'hébergement de personnes handicapées.

Ce site situé, face à la Mairie se compose de trois bâtiments en forme de H : une aile droite et une aile gauche et un bâtiment central, soit une surface globale de **6 875 m²**.

L'aile droite et le bâtiment central sont pour partie occupés par des services communaux (restauration – activités des mercredis éducatifs et des centres aérés, bibliothèque) et associatifs (Amicale des sapeurs pompiers, LPO, école de danse, théâtre sous la pluie).

L'aile gauche qui abritait en partie les salles de classe est pour l'instant inoccupée.

Seul le 2ème étage de cette aile est occupé par un dojo de 300 m² utilisé par les clubs de judo et de karaté ainsi que par les services de la gendarmerie qui y effectuent des entrainements.

Il s'agit de poursuivre la réhabilitation de l'aile gauche du bâtiment pour l'accueil d'une structure pour jeunes adultes lourdement handicapés.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Outre les aviateurs demeurant dans la commune, on observe que la proximité de la Base, dont 230 ha sont inclus dans le ban communal, favorise grandement les commerces et les services en place, ainsi que les emplois indirects (enfants de militaires confiés au service périscolaire et à des nourrices aunéennes notamment).

Le village d'AUGNY compte 2 072 habitants et il est essentiel de préserver pour les populations futures le même niveau de services, d'autant que des investissements importants ont été réalisés dans les dix dernières années pour apporter précisément des équipements de qualité et favoriser la vie associative, culturelle, sociale et conviviale.

Ainsi la commune a acquis en 2005 le collège de Mazenod avec l'aide d'un portage financier de l'EPF Lorraine sur 8 ans et y a aménagé les équipements cités précédemment.

Par ailleurs, HANDAS occupe le rez-de-chaussée et un étage d'un immeuble rénové (rue de l'Eglise) et accueille 9 jeunes adultes lourdement handicapés et 14 personnes d'encadrement, représentant l'équivalent de 11 temps pleins).

HANDAS est à l'étroit dans ces locaux et la cohabitation avec d'autres locataires pose parfois problème. Toutefois HANDAS souhaite rester à AUGNY où cette structure est parfaitement intégrée à la population et aux activités associatives. De plus, les besoins spécifiques d'une telle structure contribuent à maintenir dans la commune une maison médicale d'un intérêt général évident.

Son aménagement dans l'aile gauche de MAZENOD permettrait d'accueillir 15 jeunes adultes au lieu de 9 et 17 personnes d'encadrement.

La réhabilitation des locaux nécessite des travaux lourds (toiture, menuiseries, peintures, sols, chauffage, sanitaires spécifiques) estimés à 2 316 € / m², **soit 2 290 000 €** pour une surface de **950 m²**

La réhabilitation des locaux implique également l'aménagement des accès

En effet, il y aura lieu en parallèle aux travaux de réhabilitation d'aménager les abords du site – places de stationnement – espaces piétons – espaces verts.

La commune travaille depuis trois ans sur un aménagement urbain et paysager pour intégrer les accès du site de Mazenod aux locaux des écoles et de la mairie situés en face du site de Mazenod.

Elle travaille également sur un projet de rénovation du Parc (12 ha) pour l'ouvrir à la population. Ce projet sera réalisé en partenariat avec le Conseil général et le Conseil régional.

LIEU DE REALISATION :

SITE DE MAZENOD rue de la Libération face à la Mairie

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL*:

DEPENSES HT		RECETTES		Montant	%
Postes			Mesures		
		Europe			
Etudes et Travaux	2 290 000€	Etat			
			Crédits CRSD	880 000 €	38,43 %
			Etat (DGE + FNADT)	500 000 €	21,84 %
		Région			
		Département		160 000 €	6,98 %
		Autofinancement		750 000 €	32,75 %
Total	2 290 000€	Total		2 290 000€	

IMPACTS ATTENDUS :

Compenser les pertes attendues – financières – emploi – vie sociale, associative, commerciale - suite à la fermeture de la BA 128 (2 500 personnes).

Apporter un dynamisme nouveau pour être en capacité d'assurer le fonctionnement des nombreux équipements communaux et garder les services actuels au bénéfice de toute la population aunéenne.

CALENDRIER :

- Lancement de la consultation : 3^{ème} trimestre 2010
- Date prévisionnelle de début d'exécution des travaux : 2011
- Fin d'exécution prévue 2014

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°10

INTITULE DU PROJET :

Aide aux entreprises qui s'installent
dans les zones touchées par les restructurations militaires

Référence : Circulaire FRED n°5789 du 5 mai 2010

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le FRED a pour objectif de soutenir la création d'activités en priorité dans les zones de restructuration de la défense, en compensation de la réduction du format des armées.

Pour être éligible au FRED, l'entreprise doit satisfaire aux critères communautaires et présenter une situation financière saine.

Les entreprises suivies en CODEFI ou CIRI en sont exclues, sauf celles dont une restructuration financière peut permettre de retrouver une situation saine et celles qui font l'objet d'une cession à une autre entreprise.

PERIMETRE D'INTERVENTION DU FRED :

Les zones éligibles sont les communes d'Augny, Chatel-Saint-Germain, Marly, Metz, Montigny-les-Metz, Moulins-les-Metz, Woippy.

MONTANT :

Le montant de l'enveloppe dédiée au FRED pour le CRSD de Metz Métropole s'élève à **1 400 000 €**.

LES TYPES D'ENTREPRISES CONCERNEES :

▪ **TPE-PME-PMI**

Les entreprises bénéficiaires doivent respecter la définition européenne de la PME-PMI et elles ne doivent pas appartenir à des secteurs relevant de règles communautaires spéciales en matière d'aides d'Etat (sidérurgie, industrie charbonnière, construction navale, fibres synthétiques, industrie automobile, agriculture, pêche et transports).

▪ **entreprises autres que des TPE-PME-PMI**

Le FRED peut intervenir au profit de projets d'entreprises autres que des PME, inscrits dans les CRSD et PLR, sous réserve d'une inscription dans un régime d'aide notifié auprès des instances compétentes de l'Union Européenne et dans le respect des règles relatives au cumul des aides publiques.

MODALITES D'INTERVENTION

▪ **Aide à l'emploi : jusqu'à 10 000 € par emploi créé.**

Les emplois pris en compte sont ceux créés postérieurement à la date de notification de la demande d'aide et dans un délai maximum de 3 ans après cette date ou au plus tard 2 ans après la fin du CRSD (2015).

Le nombre minimum de création d'emplois aidés doit être de 3, sauf si la création de l'emploi favorise le développement de l'entreprise.

Les opérations permettant le maintien d'emplois pourront, à titre exceptionnel, bénéficier du FRED. Dans ce cas, l'aide ne pourra excéder 5000 € par emploi maintenu.

▪ **Aide à l'investissement (TPE-PME-PMI)**

Sont éligibles au FRED les investissements matériels hors immobilier et les investissements immatériels liés à ceux-ci. (frais de recherche-développement, logiciels, acquisition de technologie...)

Cette aide à l'investissement est subordonnée à la création ou au maintien d'un nombre significatif d'emplois.

PROCEDURE D'INSTRUCTION ET D'EXAMEN DES DOSSIERS :

Le porteur de projet doit au préalable saisir le délégué régional aux restructurations de la défense.

Les dossiers de demande d'aide sont déposés au bureau de l'économie et de l'emploi à la Préfecture de département, qui en assure l'instruction. (*Préfecture de la Moselle, Place de la Préfecture, BP71014 57034 METZ cedex 1 - téléphone : 03 87 34 88 61*)

Contenu du dossier (ajustable selon la nature de celui-ci):

- business plan sur 3 ans intégrant comptes de résultats, bilan, tableaux de flux, portée du projet en termes de création d'emplois et de développement local
- CV du chef d'entreprise
- copie d'une pièce d'identité du chef d'entreprise
- extrait K-bis de moins de trois mois
- relevé d'identité bancaire de l'entreprise
- statuts de l'entreprise

CALENDRIER :

Dépôt des demandes pendant toute la durée du contrat de site (qui pourrait aller de 3 à 5 ans).

SUIVI-EVALUATION :

Les versements sont effectués :

- après constatation de la création effective des emplois programmés
- sur justification des dépenses afférentes à l'état d'avancement de l'opération

Les justificatifs à produire à l'appui des demandes de paiement sont :

- pour les demandes d'aide à l'emploi : une liste actualisée du personnel de l'entreprise sous contrat à durée indéterminée certifiée par le préfet ;
- pour les demandes d'aide à l'investissement :
 - un compte-rendu d'avancement de l'opération établi par le bénéficiaire et visé par le préfet ou, le cas échéant, un certificat administratif signé par le préfet ou le DIRECCTE par délégation, attestant que l'état d'exécution est conforme aux engagements contractuels ;
 - un état récapitulatif des dépenses effectuées au titre de la convention établi et signé par le titulaire et visé par le préfet, ou le DIRECCTE par délégation.

Evaluation/indicateurs :

- Nombre d'emplois en CDI créés par année par entreprise et par commune
- Niveau de qualification des emplois créés
- Montant moyen de l'aide attribuée par emploi créé
- Montant des investissements réalisés
- Taille de l'entreprise
 - moins de 10 salariés et CA annuel n'excédant pas 2 millions d'€
 - entre 10 et moins de 50 salariés et CA annuel n'excédant pas 10 millions d'€
 - entre 50 et moins de 250 salariés et CA annuel n'excédant pas 43 millions d'€
 - plus de 250 salariés

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°11

INTITULE DU PROJET:

METTIS, L'OUTIL D'UNE NOUVELLE MOBILITE VERS LES SITES DE DEVELOPPEMENT
(ECONOMIQUE, TOURISTIQUE, RECHERCHE, SANTE)

MAITRISE D'OUVRAGE :

METZ METROPOLE

DESCRIPTION DU PROJET:

Le projet METTIS consiste en la mise en œuvre d'un site propre bidirectionnel continu réservé à des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), dont le tracé est le suivant :

- la **ligne A** qui débute au parking relais de Woippy, traverse le quartier ORU de Woippy, dessert la gare de Metz Nord (station Cassin), le centre ville (via la place de la République, la place du Roi George et la Gare SNCF), la ZAC Amphithéâtre, le Grand Projet de Ville de Borny pour atteindre le boulevard Solidarité, face au centre commercial CORA. Cette ligne a une longueur totale de **12,5 kilomètres**.

Une branche de 1,94 kilomètre desservant l'Actipôle et le futur Hôpital Schuman est en cours de définition.

- la **ligne B** qui dessert le campus universitaire du Saulcy, traverse le centre ville (via la place de la République, la place du roi George et la Gare SNCF), dessert la zone d'emploi du Technopôle, le parc des expositions de Metz pour atteindre le futur Centre Hospitalier Régional (CHR) de Mercy et la maternité. Cette ligne a une longueur totale de **10,94 kilomètres**.

Ces deux lignes présentent un **tronc commun** de la place du Saulcy au boulevard de Provence, sur une distance de **5,6 kilomètres**.

Le choix de ce tracé a été guidé par la volonté de desserte des pôles actuels d'habitat les plus denses (Centre-ville, Metz-Borny, Metz-Nord et Woippy : densité supérieure à 3000 hab/km², ces derniers quartiers sont également des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville), des pôles actuels d'emploi (Centre-Ville, Actipôle, Technopôle, Zone des Deux-Fontaines), des pôles universitaires (Saulcy, Technopôle, Bridoux), mais aussi les pôles de développement futurs (ZAC Amphithéâtre, GPV Borny, Site de Mercy, Site de Lauvallières) et notamment les futurs établissements de santé (CHR et Hôpital Schuman)

45 stations, espacées en moyenne de 450 m, ponctuent le linéaire de ces lignes à haut niveau de service.

L'exploitation des 2 LHNS est prévue de se faire avec **35 Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)** à la mise en service.

Le système de transport retenu doit permettre d'assurer une vitesse commerciale d'environ 20 km/h, avec une fréquence aux heures de pointe sur le tronc commun de 3 minutes environ et sur les branches d'environ 6 minutes (les antennes étant desservies à une fréquence de 12 minutes). La fréquentation attendue à la mise en service est d'environ 25.500 voy./jour sur les deux lignes, plus de 36.000 voy./jour d'ici une dizaine d'années.

Outre les deux lignes à Haut Niveau de Service, le projet prévoit la réalisation de cinq axes aménagés, non guidés, totalisant un linéaire d'environ 8 kms, qui doivent favoriser la circulation des bus des lignes classiques du réseau par la mise en œuvre d'aménagements ponctuels et simples (couloirs bidirectionnels ou unidirectionnels et d'une aide au franchissement des carrefours à feux...). De plus, une réorganisation en profondeur de l'ensemble du réseau de transports urbains assurera une irrigation complémentaire et performante du territoire et achèvera de donner à ce système les performances et l'attractivité qui bénéficieront à toute l'agglomération.

Trois parcs relais, d'une capacité totale d'environ 650 places à la mise en service (extensibles à 1400) implantés stratégiquement aux articulations du TCSP et des grands axes routiers, permettront de capter une clientèle de pendulaires.

Par ailleurs, le projet METTIS va profondément modifier l'organisation et l'exploitation du réseau de transports urbains de Metz Métropole, modifications auxquelles le centre de maintenance actuel, situé avenue de Blida, ne peut répondre (manque de capacité de stockage des bus et d'accueil des personnels, locaux inadaptés à la nouvelle organisation du centre de maintenance).

Aussi, l'ensemble de l'activité propre au centre de maintenance sera transféré sur un nouveau site, au Nord de Metz, en connexion sur la ligne de site propre rue des Intendants Joba.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Conforter le développement actuel et soutenir le développement futur, notamment par une desserte renforcée des pôles d'emplois et des pôles d'habitat
- Désenclaver les quartiers prioritaires de l'agglomération
- Favoriser l'intermodalité dans les déplacements sur l'agglomération
- Améliorer l'environnement et la qualité de vie dans la ville

LIEU DE REALISATION :

Périmètre de l'agglomération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DEPENSES HT		RECETTES		Montant	%
Postes			Mesures		
		Europe	FEDER	Max 35% dépense éligible	
		Etat			
Plateforme	72,81 M. €		Crédits CRSD	10 M. €	6,83%
Ouvrages d'art	10,61 M. €		Appel à Projets Transport	17,9 M. €	12,23%
Signalisation	4,19 M. €				
Stations	8,39 M. €	Région		14,6 M. €	10%
Système d'information	3,36 M. €	Département		12,5 M. €	8,54%
Pôles d'échanges – Parcs Relais	3,06 M. €	Ville de Metz		13 M. €	8,88%
Centre de maintenance	15,30 M. €				
Total	117,72 M. €	Total cofinancements		68,31 M. €	
Acquisition, études, matériel roulant...	28,58 M. €	Part MOA		78,3 M. €	53,52%
Coût global	146,3 M. €	Total		146,3 M €	100 %

Le projet global METTIS est chiffré à 146,3 M €. Dans le cadre du CRSD, le montant retenu a été aligné sur le montant retenu au titre de l'Appel à Projets Transports et n'intègre pas certaines dépenses (acquisitions de terrain, études, matériel roulant...).

A noter : Les dossiers de demandes de subvention n'ayant pas encore été déposés auprès de l'ensemble des cofinanceurs, et les assemblées régionales ou départementales ne s'étant encore prononcées, le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet d'ajustement en fonction des cofinancements obtenus par le porteur de projet, afin de respecter les taux maximum d'aides autorisés.

IMPACTS ATTENDUS :

Impact sur l'emploi :

- emplois directs : dynamisation du secteur BTP par d'importants marchés (plus de 100 M. €) sur une durée de trois à quatre ans
- emplois indirects : l'accessibilité des zones d'activités par les transports collectifs devient bien souvent pour les employeurs un facteur de localisation de leur entreprise.

Impact sur les sites militaires libérés :

Le tracé de l'axe lourd du TCSP dessert quelques sites militaires centraux et les axes aménagés assureront efficacement la desserte des principaux sites militaires libérés (notamment la BA128), indispensable pour les désenclaver et préparer ainsi leur entrée sur le marché foncier.

Impact sur l'environnement:

Gain de 1,53 tonnes d'émission de CO2 par jour, soit près de 374 tonnes par an (méthode ADEME).

CALENDRIER :

- o Etudes d'Avant-Projet : 2008
- o Etudes de Projet : 2009
- o Enquête publique : Fin 2009 pour une déclaration DUP mi-2010
- o Phase travaux : 2011-2012
- o Mise en service : 2013

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°12

INTITULE DU PROJET:

CENTRE POMPIDOU-METZ : MOBILIER, SCENOGRAPHIE, EQUIPEMENT TECHNIQUE ET COMMUNICATION LIEE A
L'OUVERTURE DU CENTRE

MAITRISE D'OUVRAGE :

METZ METROPOLE

DESCRIPTION DU PROJET:

Le Centre Pompidou-Metz et la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole se sont accordés pour créer à Metz un centre d'art et de culture qui aura le statut d'organisme associé au Centre Pompidou. Dans la perspective de l'ouverture de l'établissement en 2010, l'association de Préfiguration du Centre Pompidou-Metz, association à but non lucratif et à durée limitée, a été créée pour conduire toutes les actions et opérations nécessaires à la bonne préparation du démarrage de l'équipement, à sa gestion et à son développement.

Le gros œuvre et le second œuvre du bâtiment étant réalisés, il convient maintenant d'équiper le centre des mobiliers, matériel scénographique et équipement nécessaires à l'accueil du public, à l'administration du centre et à la présentation des œuvres.

Le projet consiste d'une part en l'acquisition :

- du mobilier de bureau nécessaire à la future structure gestionnaire,
- du mobilier des espaces publics (bancs, banquette...),
- du mobilier des espaces d'activités,
- des mobiliers et équipements techniques pour l'exploitation du bâtiment,
- du matériel nécessaire à la maintenance du bâtiment,
- du matériel audiovisuel et informatique,
- des équipements scénographiques (scène, électro-acoustique, projecteurs...)
- de la signalétique.

La manifestation et l'exposition d'ouverture « Chefs d'œuvre ? » feront quant à elles l'objet d'un plan de communication particulièrement important au niveau régional, national et international.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Diffuser et à approfondir la connaissance de l'art depuis le début du XXème siècle
- Enrichir et diffuser une réflexion sur les questions touchant à la société et à la culture contemporaines
- Participer au rayonnement et la promotion de Metz et sa Région sur le plan national et international, par la mise en réseau avec d'autres sites de diffusion culturelle
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire de Metz Métropole

LIEU DE REALISATION : Centre Pompidou-Metz

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL*:

DEPENSES HT		RECETTES		Montant	%
Postes			Mesures		
		Europe			
		Etat			
Mobilier, Equipements, Scénographie	4 250 000 €		Crédits CRSD	3 400 000 €	80 %
		Région			
		Département			
		Autofinancement		850 000 €	20 %
Total	4 250 000 €	Total		4 250 000 €	100 %

** A noter : Les dossiers de demandes de subvention n'ayant pas encore été déposés auprès de l'ensemble des cofinanceurs, et les assemblées régionales ou départementales ne s'étant encore prononcées, le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet d'ajustement en fonction des cofinancements obtenus par le porteur de projet, afin de respecter les taux maximum d'aides autorisé.*

CALENDRIER :

Acquisition deuxième semestre 2009 et accompagnement de l'ouverture du centre Pompidou-Metz, premier semestre 2010

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°13

INTITULE DU PROJET:

SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES

MAITRISE D'OUVRAGE :

Ville de METZ

DESCRIPTION DU PROJET:

La création d'un équipement dédié aux esthétiques des musiques actuelles à Metz viendra compléter l'offre de diffusion culturelle de la ville. D'une capacité estimée de 800 places elle permettra d'organiser la rencontre entre les publics et les artistes et répondre aux attentes respectives des uns et des autres. Cette jauge la situera en complémentarité avec les équipements existants au niveau de l'agglomération, mais également de la grande région.

Au delà de cette mission de diffusion, l'équipement accueillera également des locaux de répétition, un centre de ressources et de documentation, des lieux de vie,... afin de permettre l'accompagnement artistique de groupes et artistes d'une part et de projets dans le champ des musiques actuelles d'autre part. La présence de locaux administratifs, de bureaux de production, de locaux techniques permettront le fonctionnement du lieu.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Doter la ville d'un équipement culturel permettant la diffusion de musiques actuelles
- Création au sein de la SMAC de locaux de répétition adaptés et d'un centre de ressources répondant aux attentes et besoins des artistes locaux et des porteurs de projets dans le champ des musiques actuelles
- Faire de l'équipement un lieu de vie permanent afin de provoquer les rencontres, de favoriser l'émulation.
- Dans le cadre du PRU, participer à la redynamisation et au changement d'image du quartier de Metz-Borny

LIEU DE REALISATION : Metz-Borny

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL*:

DEPENSES HT		RECETTES		Montant	%
Postes			Mesures		
		Europe			
		Etat	CPER	1 923 577 €	25%
Etudes, travaux, équipements, VRD	7 734 114 €		Crédits CRSD	500000€	12,6%
		Région	CPER	1 923 577 €	25%
		Département		500000 €	
		Autofinancement		2 886 960 €	37,4%
Total	7 734 114 €	Total		7 734 114 €	100%

**A noter : Les dossiers de demandes de subvention n'ayant pas encore été déposés auprès de l'ensemble des cofinanceurs, et les assemblées régionales ou départementales ne s'étant encore prononcées, le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet d'ajustement en fonction des cofinancements obtenus par le porteur de projet, afin de respecter les taux maximum d'aides autorisés.*

CALENDRIER :

Etude et concours : 2009

Travaux : 2010 --> 2011

Aménagement, équipement : 2011 --> 2013

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DE SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE**

FICHE-ACTION N°14

INTITULE DU PROJET:

MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE, COORDINATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE METZ METROPOLE ET EVALUATION.

MAITRE D'OUVRAGE:

AGence d'Urbanisme des Agglomérations de Moselle (AGURAM)

DESCRIPTION DU PROJET:

Dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de l'agglomération messine et de la reconversion des emprises militaires libérées, un certain nombre d'études sont nécessaires à la réalisation et à la mise en cohérence des actions retenues, à la formalisation du projet de revitalisation et à la reconversion des emprises militaires.

Plusieurs missions ont déjà été confiées à l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM) en 2008 dans le cadre de la préparation du contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de l'agglomération messine, et d'autres études transversales doivent se dérouler à la fois en amont de la finalisation des projets et en phase pré-opérationnelle, sur toute la période de préparation et de mise en œuvre du CRSD (20010-2014).

Il s'agit de missions bien spécifiques, déterminées par la libération des emprises militaires et l'impact de ces libérations sur les politiques engagées par les collectivités.

Les missions confiées à l'AGURAM dans ce cadre concerneront trois axes :

1) Etudes et ingénierie relatives aux potentialités reconversion des sites du CRSD

Ces études ont pour objet de replacer les sites dans leur contexte urbain et d'analyser leur occupation et leurs contraintes afin de permettre l'élaboration d'un diagnostic ; il s'agira de déterminer les enjeux de leur reconversion de chacun d'eux ainsi que la ou les stratégies d'intervention envisageables, et de dégager un ou plusieurs scénarii de reconversion.

2) Mission spécifique à la BA 128

Par sa dimension et l'importance de ses infrastructures et bâtiments, la BA 128 représente un enjeu spécifique qui dépasse l'échelle de Metz Métropole et s'inscrit dans celle du SCOTAM, voir au-delà dans l'espace métropolitain.

La perspective éventuelle d'y implanter un pôle d'enseignement et de recherche vétérinaire susceptible de réutiliser un certain nombre de bâtiments, d'équipements et d'installations existants de la base, peut jouer un rôle essentiel dans les modalités et la programmation de la reconversion du site, nécessitant alors un accompagnement immédiat.

Enfin, le site de la BA 128 est le site phare de la démarche Ecocité portée par Metz Métropole. La stratégie d'intervention sur le site ainsi que les caractéristiques du projet global et de chaque opération devront être inspirées par la philosophie de la démarche Ecocité, projet concerté et négocié avec l'ensemble des partenaires.

3) Mission d'évaluation du CRSD

Une évaluation du dispositif d'accompagnement territorial du contrat de redynamisation des sites de défense sera mise en œuvre. Elle s'appuiera notamment sur les bilans annuels de réalisation du contrat produits

pour les réunions du Comité de Pilotage et devra notamment permettre d'argumenter les réorientations éventuelles du programme d'actions dans le cadre de l'enveloppe financière globale.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiées à l'Agence d'urbanisme des Agglomérations de Moselle (AGURAM) ont pour objectif de permettre les conditions d'une revitalisation urbaine, sociale et économique en réponse aux impacts des restructurations militaires sur le territoire de la CA2M. Concrètement, par ses études, ses avis et conseils, l'AGURAM doit aider les collectivités partenaires à choisir les leviers qui permettront cette revitalisation. Cette dernière devra notamment prendre en compte :

- la situation économique et sociale du territoire de la CA2M et les impacts dus aux restructurations militaires en vue de permettre la création d'emploi,
- l'intégration des populations, le soutien aux territoires en difficultés ou impactés par le départ de régiments ou de militaires résidents, la solidarité dans la répartition des activités et des services,
- la gestion maîtrisée de l'espace et de l'environnement pour les projets d'agglomération notamment dans le cadre précis des études de reconversion des emprises militaires.

LIEU DE REALISATION :

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portent sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CAMM), et plus particulièrement sur les emprises militaires qui doivent être libérées par le Plan de Défense annoncé en juillet 2008. La reconversion de la Base aérienne 128 fera l'objet d'une attention spécifique dans un objectif de reconversion économique et de réappropriation spatiale de cet espace par les collectivités.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DEPENSES TTC		RECETTES		Montant	%
Postes			Mesures		
Etudes - coordination	950 000 €	Europe			
		Etat	FNADT	216 000 €	22,75%
			Crédits CRSD	536 898 €	56,5%
			Autres		
		Région			
		Département			
		Autres			
		Autofinancement		197 102 €	18,7%
Total	950 000 €	Total		950 000 €	100%

IMPACTS ATTENDUS :

- sur l'emploi et sur la formation :
Les actions en faveur de l'emploi seront privilégiées, en particulier celles qui favorisent les démarches de développement local intégré, contribuent à l'organisation de systèmes productifs locaux, soutiennent la création de nouvelles activités et de nouveaux services à l'économie locale et aux besoins de proximité, grâce en particulier à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.
- sur l'environnement :
Les actions de ce projet viseront notamment à accroître l'attractivité des territoires, comme la préservation des milieux naturels, la mise en valeur du patrimoine naturel, social et culturel, l'amélioration des services rendus aux populations et entreprises.

- sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :
Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auront particulièrement pour objet les actions innovantes ou expérimentales s'inscrivant dans le domaine de l'aménagement et du développement durable.

CALENDRIER :

- o Date prévisionnelle de début des études : 2009
- o Durée des études : 2009-2013
- o Fin d'exécution prévue : fin du CRSD pour le suivi et l'évaluation du CRSD

Annexe 5 : échange de courriers relatifs aux emprises militaires